

OFFICINE OROBICHE S.p.A.

MANUEL D'INSTRUCTIONS POUR LES INTERRUPTEURS DE NIVEAU SERIE 10

1. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT

Les interrupteurs de niveau sèrie 10 sont conçus pour être montés horizontalement dans les réservoirs au moyen d'une attache filetée ou emboutie. Le modèle standard est équipé d'un contact électrique pour donner l'alarme de haut niveau ou bas niveau. La série 10 est conseillée pour l'emploi avec des liquides propres.

2. DEFINITION DU MODELE

La définition de ce modèle est décrite dans les catalogues généraux. Les instruments que nous fournissons sont toujours identifiés par un numéro de matricule situé sur la plaquette de l'instrument; cette plaquette est solidement fixée sur la tête de l'instrument.

3. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Dans son mouvement le liquide à contrôler fait tourner le flotteur (6), auquel est fixé un aimant permanent (5). La rotation de cet aimant fait tourner un deuxième aimant (8), monté sur le mécanisme de déclic (9) qui commande le micro-interrupteur. Entre les aimants est interposée une paroi de matériel amagnétique résistante à la pression du réservoir.

4. INSTALLATION

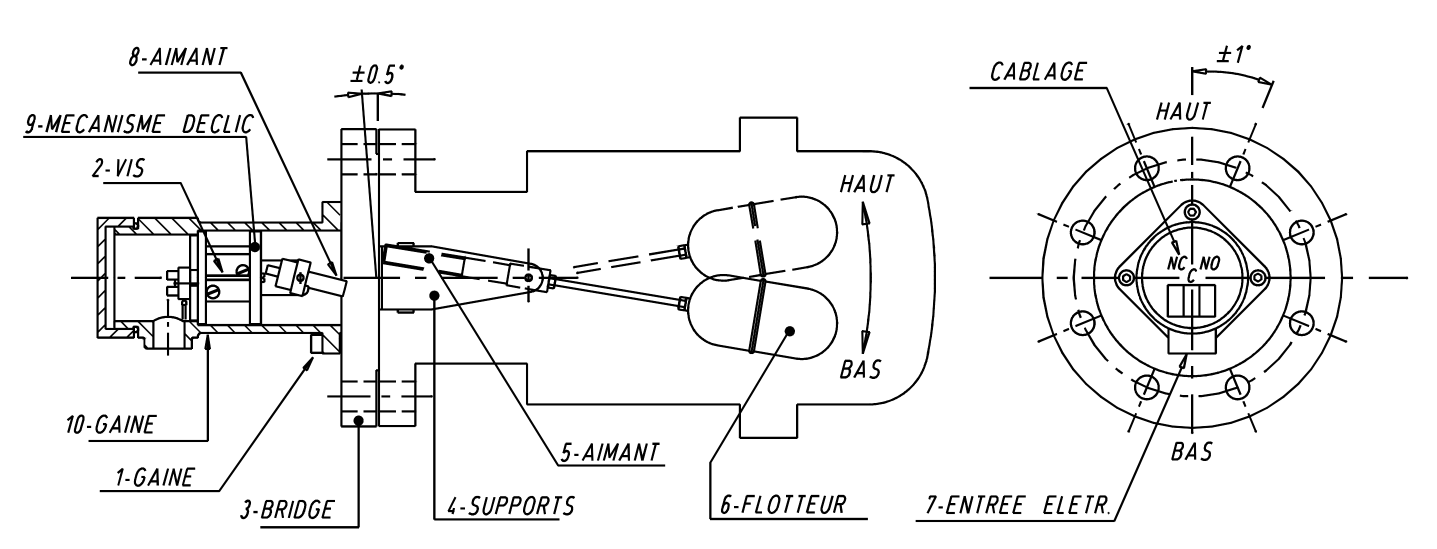
ATTENTION:Avant d'installer l'instrument, vérifier qu'aucune particule métallique n'ait été attirée par l'aimant.

MONTAGE SUR L'INSTALLATION

- Le point d'insertion sur le servoir devra être suffisamment loin de tout obstacle qui pourrait ne pas garantir l'espace nécessaire pour le démontage. En outre, le flotteur à l'intérieur du réservoir devra être situé dans une zone non sujette à turbulence du liquide; si ce n'est pas possible il faudra prévoir des protections pour èliminer cette turbulence.
- Avant d'installer l'instrument, il faut vérifier que l'orifice d'attache possède bien les dimensions appropriées aussi bien en diamètre qu'en longueur (le flotteur doit entrer dans le réservoir), et que l'orifice est parfaitement horizontal (max. 0,5°), et avec un désaxement max. d' 1° s'il est embouti.
- Il faut monter l'instrument en tenant l'attache électrique tournée vers le bas.

CABLAGE ELECTRIQUE

- L'instrument est muni d'une tablette à bornes de connexion située à l'intérieur de la gaine et accessible par un couvercle fileté.
- La tablette à bornes est munie de trois terminaux (NC - C - NO) qui se réfèrent à la condition d'absence de liquide.
- Verifier que le couvercle de la gaine est bien fermé, avant de brancher le courant.



5. MISE EN SERVICE

- Vérifier que l’utilisation ne dépasse pas celle permise (pressions et températures supérieures, poids spécifique inférieur), et que le rating électrique soit approprié.
- Vérifier que l’instrument exécute correctement la commutation, en faisant varier le niveau du liquide à plusieurs reprises.

6. TARAGE

L’ instrument est taré en usine, et aucun type de réglage n’est nécessaire sur place.

7. ENTRETIEN

Nous conseillons une inspection périodique (tous les 6 mois environ) pour garantir l’état d’efficacitè de l’instrument à partir du moment de l’installation. Les contrôles à exécuter sont simples et rapides: inspection au corps/flotteur et inspection au groupe de déclic.

AVERTISSEMENTS

- NE JAMAIS ouvrir le couvercle sans avoir d’abord vérifié que le courant a été coupé.
- NE JAMAIS laisser la gaine sans le couvercle pendant une période plus longue que celle de l’inspection.
- NE JAMAIS utiliser l’instrument à des pressions ou à des températures supérieures à celles indiquées sur la plaquette.
- NE JAMAIS utiliser l’instrument avec un rating électrique supérieur à celui indiqué sur la plaquette.
- NE JAMAIS effectuer des réglages ou des remplacements de pièces sans avoir lu les instructions avec attention; en cas de doutes, consulter notre service d’assistance clients.
- NE JAMAIS lubrifier des éléments de l’instrument.
- NE JAMAIS employer l’instrument dans des liquides avec des particules de fer en suspension, l’aimant peut les attirer en provoquant un blocage du fonctionnement.
- Dans le cas d’instruments à une température élevée, prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter le contact avec les parties chaudes.

INSPECTIONS PERIODIQUES SUR LE CORPS/FLOTTEUR

Effectuer un nettoyage périodique du flotteur (6) et de l’aimant (5) du côté du liquide. Vérifier qu’il n’y aient pas d’incrustations ou de saleté, entre l’aimant et la bride de connexion (3) ou entre l’aimant et les supports du point d’appui (4), propres à créer des obstacles au mouvement libre du flotteur.

INSPECTIONS PERIODIQUES SUR LES CONTACTS

Quand on démonte l’instrument pour les opérations de nettoyage, il faut vérifier, en faisant bouger le flotteur (6) manuellement, que le micro-interrupteur effectue correctement la commutation.

REMPLACEMENT DU GROUPE DE DECLIC

- Le micro-interrupteur fait partie intégrante du groupe de dèclic, et il ne faut jamais le démonter. En cas d’anomalies au micro, il faudra remplacer tout le groupe de déclic; il est fourni comme piéce de rechange standard.
- Pour remplacer le groupe de déclic, il faut démonter la gaine (10) de la bride de connexion en agissant sur les vis (1) qui la fixent. Dévisser les deux vis (8) (à l’intérieur de la gaine) qui fixent le groupe de déclic, et l’extraire en le poussant du côté de la tablette à bornes. Insérer le nouveau groupe de déclic, en faisant attention que la tablette à bornes se trouve bien du côté de l’entrée électrique (7). Le groupe de déclic n’est pas réversible, et s’il est interverti il ne fonctionne pas correctement. Revisser le tout, et contrôler que le groupe de déclic fonctionne correctement, comme lorsqu’on exécute les inspections périodiques.

8. LOCALISATION DES PANNES

Les interrupteurs de niveau série 10 sont conçus pour durer longtemps sans défauts.
Au cas où l’interrupteur de niveau n’effectue pas la signalisation d’alarme, nous conseillons d’exécuter un contrôle sur le groupe de déclic, puis sur le corps flotteur, comme indiqué au paragraphe de l’entretien préventif. Si, après tous ces contrôles, on n’a pas localisé le défaut, il faut appeler notre service clients.

9. ELIMINATION

L’élimination des instruments produits doit respecter les normes en vigueur, aussi bien en ce qui concerne les matériaux toxiques nuisibles qu’en ce qui concerne les matériaux spéciaux (PVC, PTFE, PP, PVDF, néoprène, viton, joints pas en amiante, aciers et alliages mételliques, aluminium, cuivre, laiton, plexiglas et verre).

10. GARANTIE

Tous les interrupteurs de la série 10 sont garantis exempts de défauts de matériel et d’usinage pendant 5 ans à partir de la date d’expédition. En cas de non-fonctionnement, avec la restitution, dans les limites de temps indiquées ci-dessus, et s’il sera vérifié que la cause est couverte par la garantie, la Société Officine Orobiche exécutera toutes les opérations nécessaires (même le remplacement de l’instrument) sans aucun frais pour l’acheteur, à l’exception des frais de transport.
OFFICINE OROBICHE n’est aucunement responsable d’un usage incorrect éventuel de ses produits.
Dans ce cas aucune réclamation ne sera acceptée. Les dommages et/ou les dépenses, directs ou indirects, qui dériveront d’une installation impropre ou d’un usage impropre, ne pourront en aucune manière être attribués à ou mis à charge de OFFICINE OROBICHE.

REMARQUES FINALES

Chaque instrument est fourni complétement monté et avec tous les accessoires requis. Seulement dans certains cas particuliers, des pièces sont fournies séparément. Nous recommandons donc d’examiner attentivement la fourniture, en nous signalant immédiatement d’éventuelles discordances.
Sur votre demande de pièces de rechange, indiquez toujours le numéro de série de l’appareil. Ce numéro est inscrit sur la plaquette de l’instrument fixée sur la gaine. C’est un numéro de 5 chiffres précédé de la lettre “F” (es.: F47521).

ATTENTION:

LORSQUE LES INSTRUMENTS SONT A UTILISER A DES ENDROITS CARACTERISES PAR DES ATMOSPHERES EXPOSEES A DES DANGERS D'EXPLOSION POTENTIELS, L'UTILISATEUR DEVRA OBSERVER LES **INSTRUCTIONS SUPPLEMENTAIRES DE SECURITE** JOINTES AUX INSTRUCTIONS STANDARD.